

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
24 novembre 2021, 20H15

SALLE DE COMMUNE

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption du procès - verbal du 25 octobre 2021.
4. Préavis N° 15 / 2021, budget 2022.
5. Préavis N° 16 / 2021, plafond d'endett. 2021 - 2026.
6. Préavis N° 17 / 2021, acquisitions d'immeubles.
7. Préavis N° 18 / 2021, dépenses imprévisibles.
8. Préavis N° 19 / 2021, entente déchetterie.
9. Préavis N° 20 / 2021, autorisation en matière de legs, donations et successions.
10. Communications municipales
11. Divers.

APPEL, ORDRE DU JOUR

OJ

- 01 Monsieur Menzel Président, ouvre la séance à l'heure en saluant l'assemblée, ainsi que deux auditeurs, Madame et Monsieur Nordmann.
Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée, il sera suivi tel que présenté sur la convocation.
Votre secrétaire procède à l'appel; 19 membres répondent présents.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Assemblée

- 02 M Menzel appelle ensuite M Roger Paquier qui a déposé sa demande au bureau afin d'intégrer le Conseil. L'assemblée se lève pour l'assermentation de ce citoyen qui pourra dès lors participer activement aux débats. Nous comptons dès ce soir 25 membres du Conseil général, dont 20 sont présents ce soir.

PROCES-VERBAL de la séance du 24 juin

PV

- 03 M Menzel met ce document en discussion; M Hoffmann souhaite un petit complément concernant son intervention. Nous compléterons au point 05: ... n'est pas un bon placement *sur le plan financier*. Le procès-verbal du 25 octobre est accepté à l'unanimité moins une abstention.

PREAVIS N° 15 / 2021, budget 2022

Budget

04 M le Président donne la parole au rapporteur de la commission de gestion M François Denis, puis l'assemblée poursuit par quelques questions. L Breton s'interroge sur le plafonnement de l'effort péréquatif, Mme Harr boursière donne les explications utiles. H Nyffenegger demande des précisions sur le recours de la commune concernant la facture sociale; M le Syndic répond que l'affaire suit son cours, mais que la municipalité a suivi les recommandations de son avocat en payant tout de même les factures 2019 et 2020 afin d'éviter une facturation d'intérêts. J Lux obtient de Mme Harr quelques explications concernant les imputations internes (dans ce cas les intérêts sur immeubles); M le Syndic confirme également que la commune n'a pas de dette sur ses biens immobiliers. A Hoffmann souhaite qu'à l'avenir, pour tout ce qui touchera aux finances communales, la municipalité joigne un tableau des disponibilités financières au dossier. La parole n'étant plus demandée, M le Président demande le vote; le budget 2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 16 / 2021, plafond d'endettement 2021-26

Finances

05 Fr Denis présente le rapport de la commission de gestion sur le sujet. Mme Lux constate que la municipalité indique sur le plan des investissements 2021-26, un montant de 10 millions pour l'acquisition d'immeubles, et demande si la municipalité compte véritablement poursuivre sa politique d'acquisition. M Y Schopfer répond que, renseignements pris auprès de quelques personnes averties en la matière, la période n'est actuellement pas vraiment favorable, mais la municipalité souhaite tout de même maintenir cette possibilité pour la législature. Revenant sur le préavis N° 16, M le Syndic précise que la fixation du plafond d'endettement (10 millions) n'est pas un chèque en blanc, mais bien une obligation légale. H Nyffenegger demande si toutes les communes procèdent de la sorte; Fr Menzel confirme et précise que les associations sont également soumises. L'assemblée vote et adopte le préavis N° 16 tel que présenté, à l'unanimité.

PREAVIS N° 17 / 2021, acquisitions d'immeubles.

Patrimoine

06 Après la lecture du rapport de la commission, M le Syndic donne quelques précisions sur ce dossier. Il relève que l'achat d'un bien intéressant pour la commune nécessitera de toute manière une décision du Conseil, les prix de ces objets dépassant largement le montant qui est présenté par préavis. La parole n'est pas demandée et l'assemblée, suivant les recommandations de la commission, se détermine unanimement (1 abstention) en faveur du préavis N° 17 / 2021.

PREAVIS N° 18 / 2021, dépenses imprévisibles.

Finances

07 M Fr Denis poursuit son mandat de rapporteur et présente l'analyse et la position de la commission de gestion. Ce document est identique à celui en vigueur jusque-là, avec cinquante mille francs à disposition de la Municipalité pour régler une situation d'urgence. Ceci n'appelle ni discussion ni explication complémentaire, le préavis N° 18 / 2021 est adopté à l'unanimité.

PREAVIS N° 19 / 2021, entente déchetterie.

Clarmont-Vaux

- 08 Une convention sur l'exploitation commune de la déchetterie de Clarmont par nos deux villages est actuellement en vigueur, adoptée par notre Conseil en séance du 29 octobre 2020. Après examen du service juridique du Canton, quelques très légères modifications doivent être apportées à ce document, toutes de détail, notamment son nom qui sera dès ce jour entente entre Clarmont et Vaux. M le Président Menzel, qui a entendu le rapport de la commission et les explications de la Municipalité demande à l'assemblée de s'exprimer: Le document " entente Clarmont - Vaux pour l'exploitation de la déchetterie" est adopté à l'unanimité.

PREAVIS N° 20 / 2021, autorisation en matière de legs et donations.

Toujours finances

- 09 Nos Autorités ne disposent pas à ce jour d'un document leur permettant d'accepter en toute légalité un leg ou une donation, et c'est vraiment bien fâcheux ! M Maclean, membre de la commission de gestion se charge de la lecture du rapport sur la question, qui recommande heureusement à notre Conseil d'accepter le préavis N° 20 / 2021, autorisant ainsi la Municipalité à statuer dans le cas d'une donation. Sans autre discussion, l'assemblée vote et accepte ce document et son contenu à l'unanimité, ouf !

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Yves Schopfer

- 10 remercie notre boursière Madame Harr, pour sa présence et son appui; en effet autant Mme Perret-Gentil, responsable des finances, que M Schopfer en tant que Syndic présentaient tous deux leur premier budget. M Schopfer relève également le volume de travail sur cette année particulière, avec vingt préavis présentés, et remercie chaleureusement M François Denis qui a présidé la commission de gestion durant cette période. M le Syndic présente ensuite un tableau résumant les comptages de véhicule effectués sur les routes Essercles et Saint-Saphorin. Ce document est disponible au bureau communal sur demande. Remerciements également au groupe Profêtes qui a mis sur pied les fenêtres de l'Avent, ainsi qu'un agenda de quelques manifestations pour 2022. M Schopfer annonce également son élection au groupe " Bourgs et Villages" au sein de l'UCV, qui défend les intérêts des moyennes et petites communes. Il termine en adressant ses vœux aux membres du Conseil pour la fin de l'année.

DIVERS

François Menzel

- 11 prend la parole au nom de sa fille qui émet le souhait suivant: la Municipalité pourrait-elle se pencher sur l'opportunité de construire un abri-bus à l'arrêt MBC dit " le Village " ? M le Syndic prend note et donnera suite.

Rosalie Hoffmann

- 12 relève qu'un vitrage est cassé à l'arrêt du bus scolaire de Pierrafuz, et qu'il serait agréable de le voir changé. Revenant sur un objet intégré au budget, elle demande si un cheminement piétonnier est prévu dans le projet d'aménagement des rives de la Morges en Essercles ? M Schopfer répond que ce dossier est en cours, et que le projet prévoit un sentier didactique parlant du Moulin et de son canal.

Jacqueline Lux

- 13 demande jusqu'où cheminera le nouveau tronçon du Sentier de la Morges qu'il est prévu de construire prochainement. M le Syndic précise que le nouveau tronçon se terminera aux escaliers de Vaux - Vufflens, et donne encore quelques éléments techniques.

Luc Breton

- 14 revient sur l'orgue de la Chapelle. Il relève quelques points historiques et techniques, en insistant sur le fait que cet instrument est tout à fait intéressant dans la façon de sa construction, et in fine, qu'adviendra-t-il de notre orgue ? Y Schopfer ne peut que confirmer ce qui a déjà été décidé par la Municipalité, soit: il n'y aura aucun entretien supplémentaire sur l'orgue sans une étude sur l'assainissement du bâtiment dans son ensemble.

RAPPEL

Fin

- 15 La parole n'est plus demandée, M le Président Menzel clôt les débats en remerciant l'assemblée; il transmet également ses vœux pour de belles fêtes à tous les Conseillers présents ainsi qu'à leurs familles.

Il est 21h30 et les détenteurs du CovidPass prendront une petite collation pour continuer la soirée.

~~François Menzel Président~~

Raymond Stoudmann secrétaire

*Claude - Alain Gebhard
Président*

